

Un Contrat de bassin Bèze-Albane

L'Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Saône et Doubs travaille avec les différents acteurs locaux (collectivités, profession agricole...) à améliorer la gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Ainsi, un contrat de bassin (programme d'actions opérationnel) a été signé en novembre 2011. Les actions en faveur de la restauration des milieux aquatiques se multiplient sur le territoire, avec la mobilisation du principal

porteur de projets : le Syndicat Intercommunal d'aménagement de la Bèze et de l'Albane (SIBA). Conscient des nombreuses fonctions qu'assurent toutes les composantes de la rivière et dans le but d'aboutir au bon état des rivières (Directives Cadre Européenne sur l'Eau), le SIBA a mis en œuvre différents projets : entretien et plantation de ripisylves, restauration physique de cours d'eau, amélioration de la continuité écologique...

Des actions déjà mises en œuvre sur le territoire

Etude d'aménagement de 7 ouvrages hydrauliques

Un nombre important (28) d'ouvrages hydrauliques est recensé sur les cours d'eau principaux du bassin de la Bèze. Ces cours d'eau étaient autrefois favorables à l'implantation de moulins. Aujourd'hui, une grande majorité a perdu son utilité originelle, et certains d'entre eux ne sont plus fonctionnels. 3 ouvrages sont identifiés comme prioritaires par le Grenelle de l'environnement (ouvrages de Bèze, Bézouotte et Mirebeau). Le Contrat de Bassin Bèze-Albane a également identifié 4 ouvrages sur lesquels une intervention en faveur de la continuité piscicole et sédimentaire est prioritaire (Drambon, Vonges, les lavoirs de Magny-Saint-Médard et Belleneuve).



Ouvrage ayant fait l'objet de l'étude

EPTB Saône et Doubs

L'objectif des aménagements est l'amélioration de la continuité piscicole et sédimentaire du bassin de la Bèze. La définition des projets d'aménagement est en cours. Ils pourront consister en la suppression totale ou partielle de seuils (abaissement), en la réalisation de passes à poisson ou encore à l'ouverture des vannages. Ces projets sont définis en fonction du contexte local et avec l'avis du propriétaire. Les premiers travaux verront le jour en 2015.

MAITRISE D'OUVRAGE DE L'ETUDE : Syndicat Intercommunal d'aménagement de la Bèze et de l'Albane (SIBA).

Assainissement de la commune de Bèze

Les eaux usées du bas village de Bèze sont traitées par lagunage depuis l'été 2012.

La commune a réalisé une station de traitement des eaux d'une capacité de 660 équivalents-habitants. Les eaux circulent dans deux bassins plantés de roseaux permettant la décantation et la filtration.

Cette action était inscrite au Contrat de Bassin Bèze-Albane comme prioritaire car les analyses de qualité d'eau réalisées jusqu'en 2012 démontraient une forte présence de matières organiques et de bactéries dans les eaux de la Bèze dès la source.

La collecte et le traitement des eaux usées de Bèze vont permettre une amélioration de la qualité des eaux qui pourra être démontrée par le futur suivi.

La commune étudie la possibilité de raccorder le haut village à la station de traitement.

MAITRISE D'OUVRAGE : Commune de Bèze



Bassins de lagunage pour le traitement des eaux usées

EPTB Saône et Doubs

Les démarches à mettre en place pour préserver vos zones humides

• Suis-je concerné(e) par une zone humide ? Si oui, dans quel état est-elle ?

Il faut contacter le Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne qui pourra vous informer sur la présence ou non d'une zone humide sur votre parcelle. Elle peut être une mare, une zone tourbeuse, un suintement dans une prairie, etc. Il pourra vous dire si elle est en bonne santé ou non et son degré de patrimonialité.



C. Foutel - CENB

Salicaria

• Est-ce que mes projets sur ma parcelle sont compatibles avec la zone humide présente ? A quoi dois-je faire attention ?

Les interventions (assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblai) sur les zones humides sont généralement soumises à une procédure réglementaire au titre de la Loi sur l'eau (autorisation ou déclaration). Il convient de prendre contact avec la Direction Départementale des Territoires qui indiquera la procédure réglementaire à accomplir avant les travaux, ainsi que les contraintes applicables.

• J'ai envie d'aller plus loin, comment valoriser ma zone humide ?

Nous vous conseillons de contacter le responsable du Contrat de bassin Bèze-Albane qui pourra vous guider dans vos démarches. Il verra dans un premier temps le type de zone humide qui vous concerne et son degré de patrimonialité (zone humide avec des espèces rares par exemple). En fonction de l'ampleur du projet (de simples travaux d'entretien d'une mare ou la reconnexion d'un bras mort), il vous guidera et/ou vous mettra en relation avec les services concernés (financeurs, syndicats de rivière, etc.).

Contacts :

Audrey FLORES
Responsable des Contrats de bassin Tille et Bèze-Albane
Établissement Public Territorial de Bassin Saône-et-Doubs
4 allée Jean Moulin
21120 Is sur Tille
Tél : 03 80 75 17 20 • 06 47 99 38 69
www.eptb-saone-doubs.fr/Beze-Albane-Contrat-de-rivieres

Direction Départementale des Territoires de Côte-d'Or
Bureau police de l'eau / Bureau nature et sites
57 rue de Mulhous - BP 53317
21033 DIJON Cedex
Tél : 03 80 29 44 44
http://www.cote-dor.gouv.fr

Cécile DIAZ
Chargée de missions zones humides
Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne
Chemin du Moulin des Étangs
21600 Fenay
Tel : 03 80 79 25 99
www.cen-bourgogne.fr

Document réalisé par :



En collaboration avec :



Avec le soutien financier de :



LES ZONES HUMIDES DU BASSIN VERSANT DE LA BÈZE



Bord d'étang à Saint-Léger-Triey

A. Ardouin - CENB



Aulnaie marécageuse à Saint-Léger-Triey

A. Ardouin - CENB

Photos de couverture : Prairie du bassin versant de la Bèze - A. Ardouin-CENB / Triton ponctué - G. Doucet - CENB

Décembre 2013

Impression : S'Print

ZONES HUMIDES = ZONES UTILES

Des espaces de transition entre la terre et l'eau

Les zones humides possèdent de précieuses qualités permettant de rendre de nombreux services :

- **Des services de régulation** : véritables «éponges», les zones humides absorbent l'eau en période de crues et la relarguent progressivement en été. Filtres naturels, elles participent à l'amélioration de la qualité de l'eau grâce à leur pouvoir épurateur qui permet une économie de traitement de l'eau potable estimée à 2 000 euros par hectare, par habitant et par an.
- **Des services de production** : elles assurent 25% de l'alimentation mondiale à travers les activités de pêche, de chasse et d'agriculture.
- **Des services pour la biodiversité** : les zones humides d'eau douce contiennent plus de 40% des espèces de la planète (Ramsar, 2001).
- **Des services liés aux loisirs** : chasse, pêche, tourisme, dimension paysagère, etc.

Des zones utiles mais en danger

• Depuis le début du XX^e siècle, **67 % de leur surface mondiale ont disparu** sous l'effet de trois facteurs conjugués : l'intensification des pratiques agricoles, des aménagements hydrauliques inadaptés et la pression de l'urbanisation et des infrastructures de transport.

• Depuis 2000, la **tendance est toujours négative**, avec plus de **35 % des zones humides qui ne cessent de se dégrader**. Elles subissent une diminution de leur surface et/ou une détérioration de leur état de santé.

- En 2011, la superficie des zones humides connues en France est estimée à **3 millions d'hectares**, soit moins de 5% du territoire.

Connaître ses zones humides, une nécessité

Comprendre la notion de zone humide

Les zones humides dont il est question dans ce document sont définies grâce à un protocole précis d'inventaire et de description. Après une recherche bibliographique couplée à une analyse des photographies aériennes, des prospections de terrain sont réalisées.

Elles permettent ainsi de confirmer ou d'infirmer le premier travail de localisation théorique puis d'individualiser deux types de zones humides :

- Les Zones Humides Effectives (ZHE), caractérisées par des espèces végétales particulières et/ou des conditions hydrologiques et/ou pédologiques qui permettent d'affirmer que ce sont bien des zones humides ;
- Les Zones Humides Potentielles (ZHP), dont les caractéristiques végétales, hydrologiques ou pédologiques ne sont pas aussi franches mais tendent cependant à faire penser que ce sont tout de même des zones humides. Des études complémentaires plus approfondies permettraient de les classer ou non en ZHE.

L'objectif de ces inventaires n'est pas tant la délimitation précise des zones humides que leur description et la définition de leur état de santé à des fins de préservation de la qualité de la ressource en eau et de la biodiversité.

Ce que notre travail vous apporte

Le travail réalisé a valeur de porter à connaissance et permet d'attirer l'attention des porteurs de projet sur la nécessité d'une éventuelle procédure réglementaire au titre de la Loi sur l'eau (autorisation ou déclaration). Il devrait pouvoir conduire à :

- la mise en place d'outils de maîtrise foncière sur les Zones Humides Effectives adéquates ;
- la restauration et l'entretien des Zones Humides Effectives sur les territoires prioritaires ;
- la mise en valeur de ce patrimoine, par la réalisation d'expositions ou d'animations grand public par exemple ;
- une meilleure prise en compte des zones humides dans les documents d'urbanisme : intégration dans les Plan Locaux d'Urbanisme pour une interdiction de construction sur ces milieux sensibles par exemple.

250 Km²

Superficie du bassin versant

41 communes

en Côte-d'Or

250 ha de Zones Humides Effectives

925 ha de Zones Humides Potentielles

soit près de 5% du territoire du bassin versant

Environ 90 zones humides

Plus de 50 mares

La Bèze s'écoule sur 31 km, de sa source, au niveau de la résurgence de Bèze, jusqu'à sa confluence avec la Saône à quelques kilomètres de Lamarche-sur-Saône. Son affluent principal est l'Albane. Contrairement à bon nombre de bassins versants pour lesquels l'amont, souvent bien différent de l'aval, présente un paysage au relief plus marqué, à l'occupation du sol diversifiée, celui de la Bèze est relativement homogène. Espaces de grandes cultures et bois alternent dans ce paysage de plaine ondulée, où les étangs participent à l'identité du territoire.

LES ZONES HUMIDES DU BASSIN VERSANT DE LA BÈZE

Entre rivières et étangs

Les **étangs**, dont le creusement remonte pour certains à l'époque des moines cisterciens, ainsi que les **végétations aquatique et des berges** constituent la majorité des zones humides du bassin versant. Bien que souvent largement utilisés pour des activités de loisirs, certains secteurs riches en roseaux constituent encore de véritables refuges pour les oiseaux et quelques espèces végétales rares en Bourgogne comme le **Petit nénuphar** ou la **Grande utriculaire**, espèce végétale carnivore des eaux stagnantes.

La **Couleuvre à collier** fréquente ces milieux où elle se nourrit principalement d'animaux aquatiques (grenouilles, crapauds, tritons, larves et petits poissons). Le **Triton ponctué**, peu commun en Bourgogne, fréquente quelques mares du territoire.

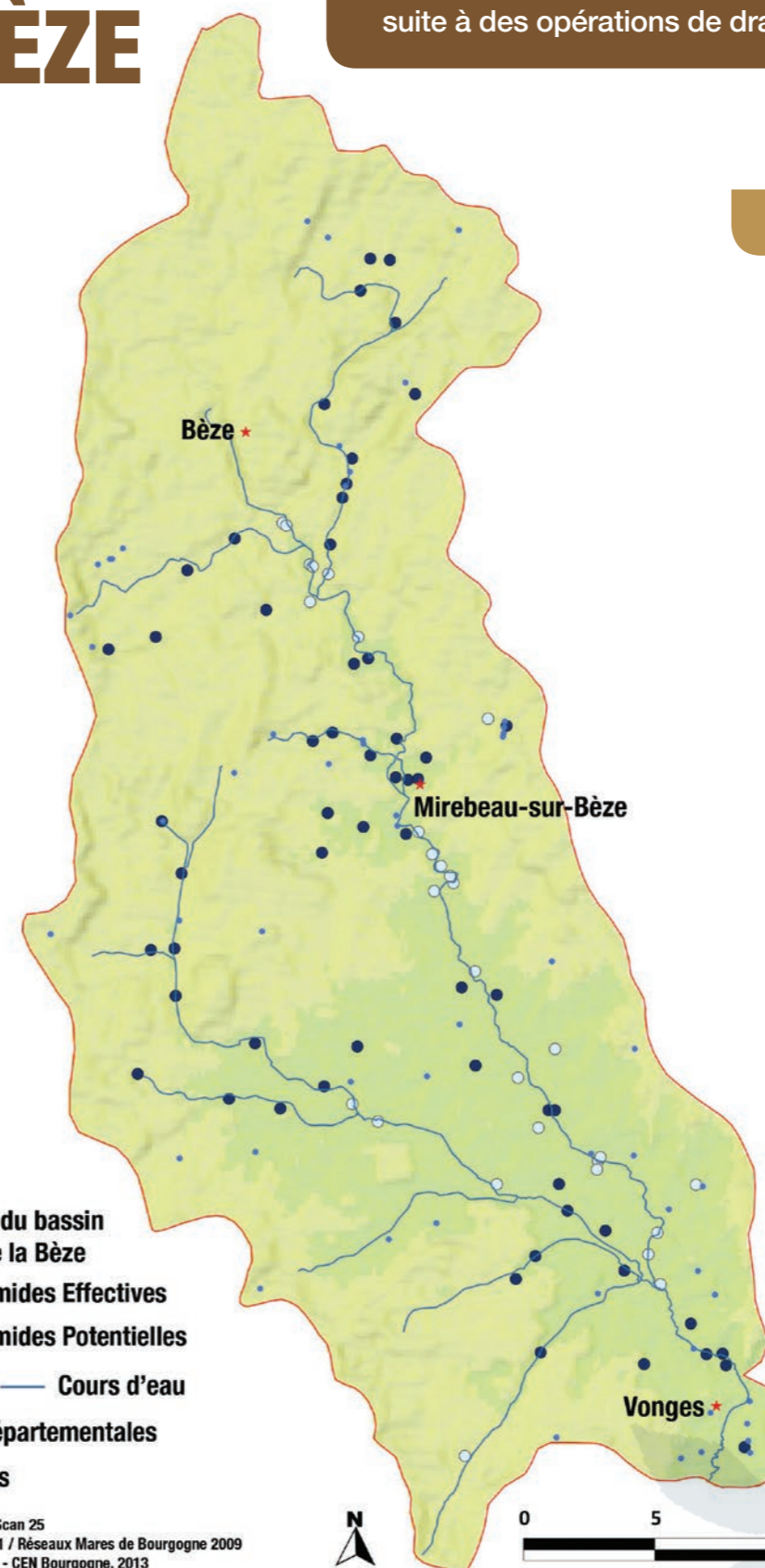
Malgré l'altération de la qualité de l'eau et les modifications apportées aux cours d'eau, la rivière Bèze est la seule rivière bourguignonne où l'on peut encore observer l'**Oenanthe des rivières**, petite plante aquatique caractéristique des eaux claires, riches en calcaires et faiblement courantes. Elle se situe en Côte-d'Or en limite sud de son aire de répartition.



Légende

- Périmètre du bassin versant de la Bèze
- Zones Humides Effectives
- Zones Humides Potentielles
- Mares
- Cours d'eau
- Limites départementales
- ★ Communes

Fond cartographique : IGN Scan 25
Sources : BD Carthage, 2011 / Réseaux Mares de Bourgogne 2009
EPTB Saône et Doubs, 2011 - CEN Bourgogne, 2013
Conception : CEN Bourgogne, 2013



L'ensemble du bassin versant est marqué par la main de l'Homme. Près de 90% des Zones Humides Effectives abritent une activité agricole ou sylvicole. De nombreuses zones humides ont disparu suite à des opérations de drainage permettant de mieux exploiter les parcelles.

Des milieux en sursis

Quelques **formations à hautes herbes** riches en roseaux, laïches, salicaires, souvent sous les plantations de peupliers, et quelques hectares de **prairies inondables** en bordure de la Bèze subsistent cependant. Elles accueillent encore des espèces végétales patrimoniales telles que l'**Euphorbe des marais**, cantonnée en Bourgogne à la plaine de Saône ou encore le **Vulpin en outre**, assez rare dans notre région. Le **Cuivré des marais**, petit papillon reconnu d'intérêt européen, n'est pas rare dans ces milieux sur le bassin versant. Quelques **boisements très humides et inondables**, composés majoritairement de **Chêne pédonculé**, **ormes**, **frênes** ou **aulnes**, occupent encore de belles surfaces et peuvent accueillir dans leur sous-bois la très rare **Fougère des marais**.

Alors que les formations à hautes herbes et les boisements humides ont un fort pouvoir épurateur, les prairies alluviales jouent un rôle primordial dans la régulation des crues.

